

QU'A-T-ON OBSERVÉ DURANT L'ÉTUDE ?

Cette étude a été réalisée sur une année complète afin d'identifier précisément les différentes espèces présentes sur le site et ses alentours ainsi que leur activité afin de déterminer les différents enjeux existants.

Pour les groupes biologiques peu ou pas mobiles et ne volant pas en altitude (habitats naturels, flore, insectes, mammifères hors chiroptères, amphibiens, reptiles), les sensibilités sont liées à la phase de travaux et aux destructions / altérations de milieu. Pour ces groupes, le niveau de sensibilité est directement associé au niveau d'intérêt des milieux pour le groupe considéré et concerne essentiellement la phase travaux.

Pour la faune volante, les impacts peuvent être liés :

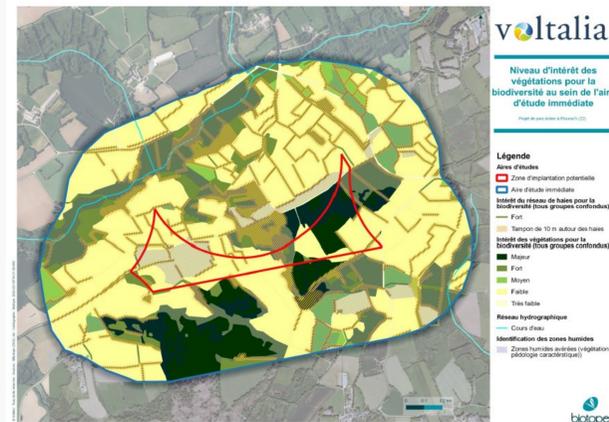
- À la perte ou l'altération des habitats
- Aux risques de mortalité en altitude
- Aux phénomènes d'aversion pour les espèces sensibles aux perturbations

Une analyse plus détaillée a donc été menée pour les oiseaux en isolant les espèces sensibles à l'un ou l'autre des types d'impact considérés et en compilant les données bibliographiques existantes afin de produire des analyses précises d'évaluation des niveaux de sensibilité.

RÉSULTATS PRINCIPAUX

La conclusion des observations faites au sein de l'Aire d'Etude Immédiate (AEI - 500m) est synthétisée ci-dessous :

- **Avifaune** : un nombre relativement important d'espèces a pu être observé, ce qui s'explique par la vaste surface de l'AEI, par l'hétérogénéité des habitats représentés (vallée alluviale, boisements de feuillus, bocage pinède, etc.) et par la présence d'habitats d'intérêt (landes humides et pinède âgée par exemple).
- **Habitats naturels** : la surface de l'AEI est occupée par des végétations présentant différents niveaux d'intérêt :

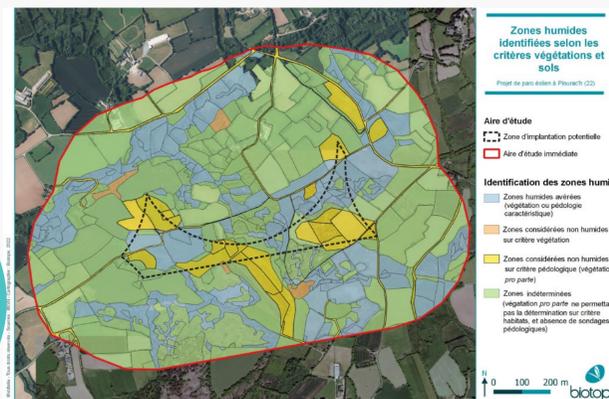


Intérêt négligeable à faible : plus de 60%

Intérêt moyen : environ 23%

Intérêt fort et majeur : environ 12%

- **Flore** : 2 espèces protégées au niveau national ont été observées au sein de l'AEI ainsi que 12 espèces végétales exotiques. L'enjeu écologique concernant la flore est considéré comme globalement faible (cultures et prairies semées) à modéré et localement fort à très fort (landes humides, tremblant tourbeux, boisements hydrophiles, etc).
- **Chauves-souris** (chiroptères) : l'AEI semble utilisée de façon homogène dans le temps avec un pic en octobre correspondant à la période de migration. Certains secteurs sont utilisés comme habitat de chasse (abords des milieux aquatiques, prairies permanentes, chemins agricoles bordés de haies hautes, boisements, landes) ou comme zone de transit. L'AEI présente ainsi un intérêt considéré comme globalement faible à localement fort (réseau de haies, prairies permanentes et points d'eau).
- **Zones humides** : elles sont caractérisées par l'analyse des sols et de la végétation. Plus d'une dizaine d'habitats humides sont présents au sein de l'AEI et représentent environ un quart de sa surface totale. Les zones humides identifiées selon le critère « végétation » correspondent par exemple à des landes tourbeuses (au centre-est de la ZIP et au sud-ouest de l'AEI).



Nombre d'espèces observées aux différentes phases du cycle biologique

- Période prénuptiale**
21 espèces d'oiseaux en migration active
- Période de reproduction**
66 espèces
- Période postnuptiale**
57 espèces, dont 23 en migration active
- Période hivernante**
60 espèces dont 7 espèces à enjeu : Bécassine des marais, Alouette lulu, Pic noir, Grand corbeau, Faucon émerillon, Fauvette pitchou et Goéland argenté

DES ÉLÉMENTS DE COMPRÉHENSION

Un **enjeu écologique** est une donnée objective, évaluée sans préjuger des effets d'un projet, définie d'après plusieurs critères tels que les statuts rareté/menace de l'élément écologique considéré à différentes échelles géographiques. Il ne tient pas compte de la sensibilité de l'espèce vis-à-vis de l'éolien. Pour le projet, le niveau d'enjeu a été évalué par espèce, à l'échelle de l'AEI. Il s'agit alors d'une notion qualitative.

La **sensibilité** écologique est l'aptitude d'un élément écologique (espèces / groupe d'espèce et végétation) à être perturbé ou dégradé par les effets d'un projet. La caractérisation des niveaux de sensibilités pour les différents groupes biologiques a servi de base de travail à la conception du projet en permettant de définir les implantations et en déterminant le modèle d'éoliennes.

La **patrimonialité** : le terme « patrimonial » renvoie à des espèces ou habitats qui nécessitent une attention particulière du fait de leur statut de rareté et/ou de leur niveau de menace.

L'**effet** décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement.

L'**impact** est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. C'est une qualification quantitative de l'effet : nul, très faible, faible, modéré, fort. Il peut être positif ou négatif, direct ou indirect, réversible ou irréversible. Le degré de l'impact dépend de :

- **La nature de cet effet** : durée (temporaire / permanent, réversible / irréversible), échelles et dimensions des secteurs affectés par le projet (distance, visibilité...)
- **La nature de l'environnement affecté par cet effet** : enjeu du paysage, du patrimoine (rareté, qualité, fréquentation...) ou de l'espèce (patrimonialité, statuts de conservation...)

L'**impact résiduel** est l'impact d'un projet qui persiste après application des mesures d'évitement et de réduction.

ATTENTION

- Sensibilité ne veut pas dire impact
- Patrimonialité ne veut pas dire sensibilité
- Impact potentiel se distingue d'impact résiduel

Importance du cas par cas

ETUDE DE 3 VARIANTES D'IMPLANTATION

A l'issue du diagnostic biodiversité, le bureau d'études BIOTOPE a émis plusieurs recommandations afin que la localisation des infrastructures et les zones de travaux soient les moins impactantes possible :

- **Éviter strictement les milieux de sensibilité forte pour la biodiversité** (landes mésophiles à hygrophiles, landes tourbeuses, prairies hygrophiles, mégaphorbiaie, saulaies marécageuses)
- **Rechercher une distance la plus éloignée possible entre les mâts d'éoliennes, les haies et lisières boisées**
- **Utiliser un maximum les chemins d'accès et entrées de parcelles existants**
- **Chercher une distance inter-éolienne suffisamment importante pour favoriser le passage de la faune volante** (limiter l'effet barrière à une échelle locale)
- **Favoriser une implantation dans le sens de la migration** (orientation nord-sud ou nord-est sud-ouest)

Les variantes ont été étudiées en prenant ces recommandations peu (variante 1) à quasiment intégralement (variante 3) en compte.

	Modèle	Puissance (MW)	Hauteur du mât (m)	Hauteur totale (bout de pale) (m)	Garde au sol (m)
Variante 1	Nordex N131	3,6 MW	96 m	165 m	33,5
Variante 2	Vestas V136		82 m	150 m	14
Variante 3	Nordex N131		84 m	149,5 m	18,5 m

